



PSE 1 : Premiers secours en équipe de niveau 1

OBJECTIF

Acquérir les compétences nécessaires pour tenir l'emploi de « Secouriste ».

- Prévenir les risques, d'assurer sa propre sécurité et celle des autres,
- Mettre en œuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident et/ou à une détresse physique, avec ou sans matériel de premiers secours, seul ou au sein d'une équipe appelée à participer aux secours organisés, sous le contrôle des autorités publiques.

POURQUOI CHOISIR CETTE FORMATION ?

Parce qu'elle est opérationnelle, elle est centrée sur le développement des compétences favorisant une application rapide sur les lieux d'intervention.

Parce qu'elle est dynamique et concrète : des mises en situation et études de cas proches de la réalité et des exigences des interventions sur le terrain.

Parce qu'elle permet une mise en pratique immédiate et opérationnelle sur le terrain.

- PUBLIC

L'unité d'enseignement « P.S.E. 1 », d'une durée de 35 heures, s'adresse à toute personne, âgée d'au moins 16 ans, qui désire avoir une activité professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'un service de l'Etat, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'une association agréée de sécurité civile, dont le secourisme est une des activités reconnues par l'Etat.

Aucun pré requis nécessaire

- LIEU DE FORMATION

Dans un de nos centres EFSP

- VALIDATION

L'aptitude à tenir l'emploi de « Secouriste », est reconnue par un certificat de compétences lui conférant ainsi l'obtention de l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 1 ». Ce certificat de compétences ne peut être délivré qu'aux personnes qui ont participé à toutes les parties de la formation, et qui ont été certifié « Apte », à l'issue de l'évaluation de certification. L'évaluation de certification comprend, une évaluation continue de la technicité et une évaluation continue des savoirs théoriques et pratiques, réalisées pendant la formation. Pour garder le bénéfice du Certificat, une formation continue annuelle d'une durée de 6 heures au minimum, conformément à l'arrêté du 24 mai 2000, est obligatoire.



CONTENU

Conforme au Référentiel National, la formation à l'U.E. « P.S.E. 1 » est une formation comportant des apports de connaissances techniques ainsi que des exercices pratiques d'application.

La formation « P.S.E. 1 » est organisée en 16 parties :

- Le secouriste,
- La chaîne des secours,
- La sécurité,
- L'alerte,
- L'obstruction brutale des voies aériennes,
- Les hémorragies externes,
- L'inconscience,
- L'arrêt cardiaque,
- La Défibrillation Automatisée Externe (DAE),
- Les détresses vitales,
- Les malaises et la maladie,
- Les accidents de la peau,
- Les traumatismes des os et des articulations,
- La noyade,
- La surveillance et l'aide au déplacement,
- Assister des équipiers secouristes (PSE2), lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage
- Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.
- Synthèse.

Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés.

Les intervenants sont titulaires de l'U.E. P.A.E. F.P.S., à jour de formation continue. Elle est organisée pour un effectif de 6 à 10 stagiaires pour deux formateurs.